Avertissements Agricoles Auvergne ®

Grandes Cultures

Bulletin technique N° 4 du 12/03/96



COLZA

Charançons de la tige - Méligèthes : ➔ Intervenez rapidement

Régulateurs de croissance : Raisonnez votre application

CEREALES

➔ Notez le stade «épi 1 cm»

REGLEMENTATION

➔ Limitation d'utilisation du DINOTERBE

***3 DEPLIANTS** à conserver*

COLZA

Stades : Entre-noeuds visibles (C2) à Boutons accolés cachés (D1)

CHARANÇONS DE LA TIGE

■ Situation

Captures nettement plus importantes depuis le 10/03 dans de nombreux sites de piégeages - **63** : Cournon, Joze, Maringues, Artonne, Beaulieu - **03** : Loriges, Treteau, Taxat, Sanssat, Rongères (week-end ensoleillé du 09/03).

Les premières piqûres de pontes sont visibles en situation précoce.

MELIGETHES

■ Situation

Les captures ont aussi débuté sur quelques sites (**63** : Joze - **03** : Loriges). Même si celles-ci restent faibles pour l'instant, les dégâts sont d'autant plus graves que les insectes arrivent tôt (boutons accolés).

Directeur Gérant : J.François CHAUVEAU - CPPAP n° 2315AD - ISSN : 1254 - 6372

SRPV

Publication mensuelle
Abonnement annuel : 275 Frs
Chéques : Régie de recette D. R. A. F.
Imprimerie D. R. A. F.

D.R.A.F. Service Régional de la Protection des Végétaux
Marmilhat B.P. 45 - 63370 LEMPDES
Tél : 73. 42. 14. 83 - Fax : 73. 90. 83. 70

SEUILS D'INTERVENTION

Ravageurs	Observation des plantes	Piégeage «cuvette jaune»
Gros Charançon de la tige		du stade C1 à tige 20 cm, int
Méligèthe	-au stade D1 : **1 insecte** / inflorescence - au stade D2-E : **2 à 3 insectes** / inflorescence	

REGULATEURS DE CROISSANCE

A envisager au cas par cas en fonction du risque de verse (tenir compte des facteurs CETIOM : peuplement dense, sensibilité variétale, disponibilité excessive en azote).

Variétés sensibles à la verse : Eurol, Kintol, Tarok, Coktail, Capitol, Libravo, Goéland...

En cas de risque de verse élevé, appliquer un régulateur sur une végétation en conditions poussantes, en respectant la dose et le stade d'application.

Produits utilisables :
PARLAY C (SOPRA) : 1,25 l/ha + 0,1% d'Agral
MODDUS (CIBA) : 1,2 l/ha + 0,1% d'Agral
BARONET (BAYER) : 0,35 à 0,5 g/ha m.a.

MALADIES

La présence de Sclérotinia a été remarquée sur de nombreuses parcelles.
⊠ Pourriture blanche au collet.
Aucun traitement ne se justifie actuellement.

Stratégies de lutte contre les maladies du Colza

1-Reprise de végétation
Traitement inutile grâce à la faible sensibilté des variétés actuelles à la Cylindrosporiose (excepté Bristol)

> **ATTENTION** : Les régulateurs de croissance lorsqu'ils réduisent significativement la hauteur des plantes, favorisent le sclérotinia. Protégez bien les parcelles régulées.

2-Chute des premiers pétales
C'est le début de la période de risque pour la **Sclérotiniose**. En effet, ce sont les pétales contaminées, qui en se collant sur les feuilles transmettent la maladie.

> ☞ **Intervenir avant ce stade est inutile.**

Un traitement doit être réalisé dans les parcelles à risque :

➔ **A partir du stade F1** (premières fleurs ouvertes).

➔ **Au plus tard au stade G1** (chute des premiers pétales).

Le risque d'une attaque tardive de Sclérotinia doit être relativisé, un renouvellement 3 semaines après le 1er passage ne doit pas être systématique mais doit intervenir quand la floraison est longue (+ de 4 semaines).

> **ATTENTION** : Ne mélangez pas pyréthrinoïdes et fongicides de stérols, cette association étant dangereuse pour les abeilles. L'intervention contre le Sclérotinia doit précéder celle contre le Charançon des Siliques.

3-Apparition des taches d'Alternaria sur jeunes feuilles ou siliques.

Pour une meilleure efficacité des fongicides, intervenez préventivement :
- dès que la maladie est sur jeunes feuilles si le colza n'a pas atteint le stade G3.
- dès que la maladie est sur siliques si le colza a atteint le stade G4

L'arrière effet d'un fongicide placé à la floraison permet de retarder la montée de l'Alternaria mais sera insuffisant pour enrayer la maladie si la météo est favorable en fin de campagne.

Voir le tableau «Produits» joint.

CEREALES

Stade tallage à début redressement

➔ **Bien identifier le stade «épi 1 cm»**

- Prélever au hasard 15 pieds
- Eliminer toutes les talles
- Couper les racines à la base de la tige principale (maître-brin)
- Fendre les maîtres-brins en long
- Mesurer la distance entre le sommet de l'épi et la base du plateau de tallage.
- Le stade «épi 1 cm» est atteint lorsque la moyenne des 15 mesures est proche de 1 cm.

IMPORTANCE DE CE STADE

☆ Application régulateurs de croissance

☆ Apport d'Azote

☆ Risque Piétin-Verse

MALADIES

Peu d'évolution depuis Fin Février.

- Info Présept -

Présept fonctionne sur 12 postes en tenant compte des zones agricoles et les périodes de semis.

Allier (Sologne, Bocage, Combrailles) :

■ Semis précoces (01 au 20 Oct.)

☞ Risques faibles à moyens

Sud Allier (Val d'Allier) :

■ Semis tardifs (20 Oct. au 20 Nov.)

☞ Risques faibles à nuls

Puy-de-Dôme - Hte-Loire (Limagne) :

■ Semis fin Octobre

☞ Risques nuls

■ Semis Novembre-Décembre

☞ Risques nuls

Orge : Situation relativement saine, avec dominance Helminthosporiose et Rhynchosporiose.

⇨ Pas d'intervention dans l'immédiat. Surveillance après le stade «épis 1 cm».

Blé : Dominante Septoriose sur F4 visible. Présence discrète de l'Oïdium et de la Rouille sur de nombreuses parcelles.

⇨ Pas d'intervention. Attendre un prochain Avertissement et les informations Présept.

REGLEMENTATION

Produits à base de **DINOTERBE**

Avis aux demandeurs d'autorisation de vente de produits antiparasitaires à usage agricole et aux utilisateurs (Arrêté paru au J.O. le 17/2/96)

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 02/11/1943 modifiée relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole, après avis de la commission des produits antiparasitaires et sur proposition du comité d'homologation, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a limité les autorisations de vente et l'utilisation des produits antiparasitaires à base de **DINOTERBE**, à compter du 09/01/1996, selon les dispositions suivantes :

Retrait d'autorisation de mise sur le marché pour :

- **désherbage des céréales à paille,**
- **désherbage des graminées fourragères,**
- **désherbage du pois de conserve,**
- **désherbage du haricot.**

A compter de la date de décision, un délai de 6 mois est accordé à la société détentrice pour écouler les stocks des produits visés par les retraits d'autorisation, qui pourront ainsi être utilisés jusqu'au 31/08/1996.

Maintien de l'autorisation pour le désherbage sur maïs, mais avec interdiction immédiate d'utilisation de ces produits sur maïs cultivé sur film plastique.

Dépliants à conserver

Conservez les dépliants joints à ce bulletin. Nous y ferons allusion pour le choix de vos produits tout au long de la campagne.

- «Fongicides Céréales» Campagne 96/97
- «Protection des Cultures Protéagineuses»
- « Protection du Maïs » Edition 1996

MALADIES DU COLZA
LES PRODUITS QUE VOUS POUVEZ UTILISER

Spécialités	Matières actives	Classement toxicologique	Cylindro	Pseudo--cerco	Sclerotinia	Alternaria	Phoma
Calidan	iprodione + carbendazime	Xn	3l B	3 l B à TB	3 l B à TB	3 l B	
	à base de carbendazime	NC	500 g B***		500 g B à TB		
Eria	difénoconazole + carbendazime	Xn		2 l TB	2l B à TB	2 l B	2 l**
Horizon EW	tébuconazole	Xn	1 l B à TB	1 l B à TB	1 l M	1 l B à TB	
ImpactR **Impact RM** **Yellow**	flutriafol flutrifol + carbendazime	Xn	1.25 l 1 l B 1 l	1.25 l 1 l TB 1 l	1.25 l 1 l M à B 1 l		1.25l** 1 l** 1 l**
Konker	vinchlozoline + carbendazime	NC			1.5 l B à TB		
Libero	tébuconazole + carbendazime	Xn	1.5 l B		1.5 l B à TB		
Peltar **Peltar flo**	manèbe + thiophanate méthyl	NC			3 kg 5 l M à B		
Punch c et cs	flusilazole + carbendazime	Xn	0.8 l B	0.8 l B à TB	0.8 l M	0.8 l M	
Alert	carbendazime + flusilazole	Xn		1 l B à TB	1 l M à B	1 l *	
Alto	cyproconazole	Xn	0.8 l *	0.8 l *			
Ronilan **Ronilan flo**	vinchlozoline	NC			1.5 kg M 1.5 l B		
Rovral **Kidan**	iprodione	NC			1.5 kg B 3 l M à B	1 kg B 2 l	
Sumisclex **Sumisclex liquide**	procymidone	NC			1.5 kg M à B 1 l M à B	1.5 l B	
Polka **Sargass**	carbendazime + fenbuconazole	Xn			2 l B		
Troïka	carbendazime + prochloraze + fenbuconazole	Xn	1.5 l *	1.5 l *	1.5 l M à B		
Pyros	prochloraze	Xn	1.33 l				

Xn : nocif; NC: non classé

M: moyen, B: bon, TB: très bon

* : pas de référence
**: à réserver aux régions Ouest et Centre
***: des souches résistantes à la carbendazime ont pu être decelées dans certains colzas de Bourgogne en 1994, non retrouvées en 1995. Dans ces zones, préférez les associations de matières actives.

Les doses correspondent aux produits formulés excepté pour la carbendazime.

Liste arrêtée au

1/1/96

Ministère de l'Agriculture. de la Pêche et de l'Alimentation, Services de la Protection des Végétaux